



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 11/12/2024

Et

Publication ou notification du :

11/12/2024

L'an 2024, le 10 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 27/11/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 27/11/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à Mme PACTON Stéphanie, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. HAGARD Stéphane, Mme DUWEZ Nathalie à Mme CERCEAU Christelle, M. KECK Frédéric à Mme LOTT Myriam, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme MOURICHON Véronique

A été nommé(e) secrétaire : Mme PACTON Stéphanie

C2024_42 – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale pour la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, par délibération C2024_32 du 25 septembre 2024, le projet de construction d'un **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** et a décidé de solliciter le maximum de subventions, pour réaliser ce projet.

En application de la législation actuellement en vigueur, deux dispositifs, potentiellement cumulatifs, peuvent être mobilisés pour ce projet qui est estimé à 2 382 877,22 € HT, soit 2 859 452,66 € TTC.

Le projet sélectionné par le jury de concours, entre dans une démarche environnementale conduisant à une certification Biosourcé de niveau 3. Il peut donc prétendre à un fonds d'aide nationale à l'investissement de 350 000,00 € ainsi qu'à une aide locale à la création de 250 000,00 €, dont 1/3 sera versé sous forme de subvention et 2/3 sous forme de prêt à taux 0%.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
CAF	Aide Nationale	350 000,00 €	14,69 %
CAF	Aide Locale	83 333,33 €	3,50 %
Financements publics			
État	DETR	200 000,00 €	8,39 %
Région	CAR	900 000,00 €	37,77 %
Seine & Marne Attractivité	LEADER 77	70 000,00 €	2,94 %

.../... (suite de la délibération n°C2024_42)

Auto-financement			
Fonds propres		538 300,00 €	22,59 %
Prêt taux 0% CAF	Aide Locale	166 666,67 €	6,99 %
Emprunt		60 508,86 €	2,55 %
TOTAL HT		2 368 808,86 €	100 %

Considérant que l'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : avril / mai 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : juin / septembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité :

- La réalisation du projet présenté, estimé à 2 368 808,86 € HT
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocation Familiale les aides ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Stéphanie PACTON

A Bourron-Marlotte, le 11/12/2024



Le Maire,
Vitor VALENTE